



Litige avec un paysagiste - refus de faire les travaux

Par **michka67**, le **22/05/2011** à **17:44**

Bonjour,

Nous sommes en négociation avec un paysagiste depuis septembre 2010, avec lequel nous avons convenu avec dès le départ que les travaux à réaliser dans notre jardin devaient être terminés pour début du printemps 2011 (la refecton de la façade de notre maison étant prévue tout de suite après). Nous avons eu les plus grandes difficultés à obtenir les devis finalisés avec l'ensemble des travaux souhaités, le paysagiste nous assurant d'une relation de confiance et nous promettant la fin de travaux d'abord pour fin mars, puis pour fin avril . Après que nous ayons enfin signés les devis (en mars) et envoyé un chèque d'acompte de 6000 €, le paysagiste, que nous avons du harceler pour avoir une réponse sur le début des travaux, nous a indiqué par téléphone qu'il ne voulait pas nous donner de date de démarrage des travaux, et ce, dixit, pour ne pas nous décevoir une nouvelle fois ! Furieux, nous l'avons menacé de poursuite et il nous propose de cesser notre relation professionnelle et nous demande de payer les seuls petits travaux déjà réalisés (coupe de tuyas mais les souches sont encore en terre) en indiquant de qe nous ne pouvons rien contre lui, les devis signés ne portant aucune indication de date de réalisation des travaux... est-ce exact ? n'y a t il aucun recours contre ces pratiques qui nous ont fait perdre 8 mois ? merci pour vos conseils